

propositions constitutionnelles. Le gouvernement n'en a pas moins déjà irrité les gouvernements provinciaux et divers milieux. Par son attitude, le gouvernement a fait preuve du même manque de souplesse qui le caractérise dans bien d'autres domaines. Il a manifesté du mépris pour le Parlement et les gouvernements provinciaux.

Nous ne pouvons que souhaiter que la nouvelle attitude que le gouvernement promet d'adopter dissipera les doutes et permettra d'assainir le climat à l'approche de la révision de notre constitution, objectif qu'étaient loin d'atteindre les propositions manifestement électorales du bill C-60 et les documents explicatifs qui l'accompagnaient.

Une dernière observation sur cette question.

Dans le discours du trône, le gouvernement reprend une remarque qu'il avait déjà formulée dans son Livre blanc intitulé «Le temps d'agir», et je cite:

Le gouvernement estime surtout essentiel que des progrès importants et manifestes se réalisent avant que les Québécois ne soient appelés par leur gouvernement provincial à se prononcer, par référendum, sur leur avenir.

Au comité mixte et ailleurs, on a constamment fait remarquer au gouvernement que le bill C-60 n'offrirait rien aux Québécois qui puisse les inciter à voter d'une façon ou de l'autre au référendum annoncé. Certainement pas l'abolition du Sénat remplacé par la Chambre de la Fédération; certainement pas non plus les changements concernant la Cour suprême et le mode de nomination de ses juges; ni l'insertion dans la constitution d'une charte des droits de l'homme; aucune de ces propositions n'influencera l'attitude des Québécois envers la fédération, pas même la disposition concernant les droits linguistiques.

Seule une solution aux problèmes relatifs à la répartition et la clarification relative à la division des pouvoirs entre les deux paliers de gouvernement pourra influencer sur leur décision. Laisser entendre que le bill C-60 est un outil important dans la lutte contre le séparatisme au Québec, c'est faire injure à l'intelligence des Québécois.

Espérons que des progrès seront accomplis à cet égard à la prochaine conférence des premiers ministres. Il ne faut pas oublier qu'une nouvelle constitution rédigée à la hâte pourrait être un facteur de division pire que la situation actuelle. Prenons tout le temps qu'il nous faut pour rédiger une nouvelle constitution bien structurée, et ce faisant, ne nous en servons pas à des fins purement électorales.

● (2040)

J'en arrive au comportement du gouvernement à l'égard des aspects de la réforme constitutionnelle concernant le Sénat. Le bill C-60 aurait purement et simplement aboli le Sénat pour le remplacer par une Chambre entièrement nouvelle appelée «La Chambre de la Fédération». Le Livre blanc justifiait cette proposition par les raisons suivantes:

Un autre aspect de notre régime fédéral devra vraisemblablement être modifié profondément. Le Sénat canadien, tel qu'actuellement constitué, ne répond plus en effet au besoin qu'a le pays d'une Chambre fédérale où pourraient être examinés...

Et j'insiste sur les mots qui suivent...

[Le sénateur Flynn.]

... avec indépendance et autorité toute la gamme des problèmes régionaux et des répercussions de nos politiques nationales sur les diverses régions. La Chambre des communes ne peut pas remplir pleinement cette fonction, la discipline de parti inhérente...

et je pourrais également insister là-dessus...

... au régime parlementaire imposant à ses membres une perspective nationale. Le Sénat, dont les membres sont tous nommés par le gouvernement fédéral, n'a pu devenir le forum qui aurait permis de comprendre et de résoudre les contradictions qui apparaissent parfois entre nos objectifs nationaux et régionaux.

Le gouvernement croit donc que notre nouvelle constitution devrait prévoir le remplacement du Sénat par un nouvel organe politique, soit une Chambre de la Fédération, afin de satisfaire à ces besoins. Parmi les caractéristiques essentielles de cette nouvelle Chambre, signalons le rôle que joueraient les provinces dans le choix de ses membres et la représentation accrue qu'il conviendrait d'octroyer aux régions de l'est et de l'ouest du pays. Un ajustement important doit, en effet, être effectué dans le cas de l'Ouest dont la représentation, jusqu'à ce jour, n'a pas été à la mesure de son importance croissante.

Personnellement, je nie, comme on l'a dit, que le Sénat, dont les membres sont tous nommés, n'a pu devenir le forum qui aurait permis aux régions d'exprimer leurs aspirations. Peut-être n'a-t-il pas fait tout ce qu'il aurait dû faire, mais il a certainement fait davantage que ne donnent à penser les accusations brutales du gouvernement.

Quant à savoir si cette Chambre de la Fédération permettrait vraiment de remédier aux défauts qu'on reproche au Sénat à juste raison, je doute fort que le comité spécial du Sénat qui s'est occupé de la question partage cette opinion. C'est une question qu'on pourra examiner à d'autres occasions, notamment dans le cadre du comité spécial de la constitution nouvellement formé.

Pour le moment, je tiens à faire valoir que le gouvernement a accusé le Sénat, et plus particulièrement la majorité libérale ici présente, de ne pas s'être bien acquitté des fonctions qui lui étaient confiées. Il est plutôt ironique que le gouvernement porte cette accusation alors que ses partisans à la Chambre se contentaient d'agir selon ses désirs ou même, devrais-je dire, selon ses ordres.

Le sénateur Forsey: Pas tous!

Le sénateur Flynn: Qui a dit «Pas tous!»? J'aimerais savoir qui se prétend si parfait. Oh, le sénateur Forsey, bien sûr! Je dirais que vous n'êtes pas le seul, sénateur Forsey. Je souhaite qu'il y en ait d'autres.

Le Sénat n'a peut-être pas joué son rôle de protagoniste des intérêts et des aspirations régionales dans les cas où le gouvernement a ordonné à la majorité du Sénat de ne pas susciter de difficultés en apportant des amendements ou en reportant l'adoption d'une loi ayant des incidences au niveau provincial.

On ne critique sérieusement le Sénat que lorsqu'on met sa crédibilité en doute en faisant valoir que c'est un organisme dont les membres sont nommés plutôt qu'élus. La Chambre de la Fédération ne serait pas dans une situation différente puis-